

**Arrêté fédéral
concernant des ouvrages militaires
(Programme des constructions de 1990)**

du 20 septembre 1990

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 4 avril 1990¹⁾,
arrête:*

Article premier

¹ Les projets de construction et les crédits additionnels présentés dans le message du 4 avril 1990 sont approuvés.

² Les crédits d'engagement ci-après sont ouverts à cet effet:

	Fr.
a. Ouvrages et installations militaires selon l'appendice 1	360 060 000
b. Crédits additionnels selon l'appendice 2	9 730 000

Art. 2

¹ Le Conseil fédéral peut procéder, dans la limite des crédits d'ensemble mentionnés à l'article premier, 2^e alinéa, lettre a, à des transferts de peu d'importance entre les différents crédits d'engagement.

² Les crédits de paiement seront inscrits chaque année au budget.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 20 juin 1990

Le président: Ruffy

Le secrétaire: Koehler

Conseil des Etats, 20 septembre 1990

Le président: Cavelti

La secrétaire: Huber

33606

¹⁾ FF 1990 II 453

Liste des ouvrages militaires

2 Ouvrages militaires		Crédit d'engagement Fr.
21 <i>Ouvrages de combat et de conduite de l'armée</i>		
211 Renforcement du terrain	93 500 000	
212 Constructions pour les stations d'ondes dirigées R-915; 1 ^{re} étape	10 500 000	
213 Adaptations de constructions pour l'équipement radio au sol de l'aviation	8 100 000	
214 Adaptation des infrastructures au nouveau radar de surveillance de l'espace aérien des aérodromes sur trois aérodromes militaires	6 100 000	
22 <i>Constructions pour la logistique</i>		
221 Construction de deux magasins de munitions enterrés ..	3 900 000	
222 Mesures de protection pour des magasins de munitions souterrains; 2 ^e étape	5 200 000	
223 Construction et rénovation de l'arsenal fédéral de Sursee; 1 ^{re} étape	26 800 000	
224 Adaptation des bâtiments destinés à l'entretien du char 87 Leopard dans les parcs des automobiles de l'armée	4 800 000	
225 Agrandissement de l'infrastructure pour les hélicoptères de transport sur trois aérodromes militaires; 1 ^{re} étape ..	31 260 000	
23 <i>Constructions pour l'instruction</i>		
231 Bâtiments pour l'instruction aux armes guidées légères de DCA sur la place d'armes de Payerne	14 120 000	
232 Construction d'une caserne sur la place d'armes de Herisau-Gossau	60 950 000	
233 Assainissement de domaines affermés sur des places d'armes et de tir	6 200 000	
234 Transformation d'un entrepôt en atelier de confection de cibles à Brigue	2 570 000	
235 Constructions pour le centre de formation des pilotes de l'aérodrome de Sion	11 770 000	
236 Transformations en vue d'installer un simulateur de tir sur la place d'armes de Thoune	3 700 000	

Crédit
d'engagement
Fr.

237	Construction de casernes et d'installations pour l'instruction sur la place d'armes d'Airolo	32 700 000
238	Crédit de programme pour la rénovation de casernes ..	10 000 000
239	Assainissement de l'adduction d'eau et des canalisations sur la place d'armes du Monte Ceneri	4 500 000
24	<i>Projets de construction divers</i>	
241	Construction d'un centre d'exploitation pour le corps des gardes-fortifications à Airolo	15 390 000
25	<i>Mesures de protection de l'environnement</i>	
251	Crédit de programme pour les mesures de protection de l'environnement	8 000 000
	Total des ouvrages militaires	<u>360 060 000</u>

Liste des crédits additionnels pour les ouvrages militaires

3 Crédits additionnels

		Crédit additionnel Fr.
31	<i>Programme des constructions de 1984</i> (AF du 2 octobre 1984 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1984 III 111)	
311	Mesures de protection des eaux dans la région de Meiringen	2 400 000
32	<i>Programme des constructions de 1986</i> (AF du 29 septembre 1986 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1986 III 393)	
321	Agrandissement de la place d'armes de Payerne pour les troupes de défense contre avions; 1 ^{re} étape	2 700 000
33	<i>Programme des constructions de 1987</i> (AF du 8 octobre 1987 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1987 III 264)	
331	Agrandissement du stand de tir de Chésopelloz FR	830 000
34	<i>Programme des constructions de 1988</i> (AF du 6 octobre 1988 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1988 III 732)	
341	Agrandissement et adaptation des infrastructures pour le jet-école Hawk	3 140 000
342	Construction d'installations pour les écoles d'aviation de la place d'armes d'Emmen; 1 ^{re} étape	660 000
Total des crédits additionnels		<u>9 730 000</u>

33606

**Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1990)
du 20 septembre 1990**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.10.1990
Date	
Data	
Seite	601-604
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 320

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisse.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.